



**LÉGENDE**

-  Limite municipale
-  Milieu humide potentiel
-  Site d'intérêt esthétique et écologique
-  Bois et corridor forestier
-  Boisés localisés dans la zone agricole
-  Boisés d'un hectare et plus localisés hors de la zone agricole
-  Couvert forestier
-  Aire protégée (Aire de concentration d'oiseaux aquatiques)
-  Plan d'eau
-  Eau peu profonde

\*Les cours d'eau sont illustrés à titre indicatif et leur inventaire n'est pas nécessairement exhaustif ou définitif; une caractérisation demeure nécessaire à la validation de leur statut. La définition des règlements d'urbanisme prévaut.

Les boisés sont illustrés à titre indicatif. La définition des règlements d'urbanisme prévaut.

**NOTES**

Source des données: MRC de Deux-Montagnes. (2015-2023).  
 Données utilisées dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement de la MRC (SADR), SHP [Jeu de données].  
 MRC de Deux-Montagnes (2024). Données préliminaire du PRMHH, SHP [Jeu de données].  
 Ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac (2022)  
 Gouvernement du Québec. (s.d.). Portail de données ouvertes, SHP [Jeu de données].

